

Ce Mercredi 11 Mars 2015, la Commission de contrôle a procédé à l'examen des comptes de l'ASERE.

Elle a eu accès à l'ensemble des documents et pièces comptables et a pu auditionner le Président, ainsi que le Secrétaire et le Comptable de l'association.

Une attention toute particulière a été portée :

- aux comptes de la classe 1 à 5 ,
- à la mise en concurrence des contrats d'assurance et à la vérification des risques assurés,
- à la vérification des extraits bancaires, des flux de trésorerie, des salaires et des charges sociales.

L'assiette de répartition des charges dues par l'ensemble des copropriétés a été vérifiée ; elle est conforme aux statuts et totalement actualisée avec le parc immobilier existant. .

Aucune anomalie ou manquement n'ont été relevés, seuls quelques point mineurs ont été corrigés.

Toutes nos questions ont eu des réponses satisfaisantes.

Pour la bonne compréhension des comptes, la Commission a demandé qu'ils soient dorénavant certifiés sur la base du plan comptable des copropriétés et diffusés comme tels.

Foi de ce qui a été constaté, la Commission estime que les comptes sont sincères et bien tenus et que le quitus peut être donné sans réserves.

Pour la Commission,

le Secrétaire :

CLERC=



François

25. Mars . 2015